



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : VERIFICATION PERIODIQUE DES
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES
EQUIPEMENTS EN METIERE DE SECURITE
DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX PASSE
AVEC LA SOCIETE 01 CONTROLE**

**DÉCISION N° DM-22-046
EN DATE DU 10 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien et au BOAMP le 13 septembre 2021 relatif à la vérification périodique des installations techniques et des équipements en matière de sécurité dans les bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société 01 CONTROLE jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société 01 CONTROLE 106, avenue Philippe Auguste - 75011 PARIS représentée par Madame Tavernier Carole, Présidente de la société, le marché de vérification périodique des installations techniques et des équipements en matière de sécurité dans les bâtiments communaux.

Les montants du marché sont :

- de 23 468,00 € HT (28 161,60 € TTC) pour l'année 2021 ;
- de 18 835,00 € HT (22 602,00 € TTC) pour l'année 2022 ;
- de 23 308,00 € HT (27 969,60 € TTC) pour l'année 2023 ;
- de 21 640,00 € HT (25 968,00 € TTC) pour l'année 2024 ;
- de 20 508,00 € HT (24 609,60 € TTC) pour l'année 2025.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de l'ordre de service de démarrage. Il est reconductible de manière tacite quatre fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de cinq ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220210-Imc1H9337H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2022
Date de Publication : 10/02/2022